

Charte d'élevage

Association pour le renouveau de la chèvre Cou-clair du Berry

L'association pour le Renouveau de la Chèvre Cou-Clair du Berry a souhaité mettre en place une charte d'élevage afin d'engager tous les adhérents propriétaires de chèvres Cou-Clair du Berry à des actions allant dans le sens de la pérennisation et de la reconnaissance de la race. Toute personne souhaitant acquérir des chèvres Cou-Clair du Berry s'engage à la respecter.

Elevage

L'adhérent s'engage à assurer les meilleures conditions de vie et d'état aux animaux présents sur son élevage. Les conditions de vie des animaux doivent donc respecter ces cinq principes du bien-être animal, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé animale :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux.
- Ne pas souffrir d'inconfort – environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies – prévention ou diagnostic rapide et traitement.
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce – espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux, et contact avec d'autres congénères.
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse – conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.

Reproduction

L'adhérent s'engage à faire reproduire au minimum tous les deux ans ses chèvres Cou-Clair du Berry en âge et en état de reproduire.

Un bouc Cou-Clair du Berry doit être utilisé, de préférence de catégorie 1 à 2. L'utilisation de mâles de catégorie 3 ne doit se faire qu'en cas d'impossibilité d'obtenir un meilleur mâle. Dans le cas d'un élevage professionnel, l'usage d'un mâle d'une autre race à des fins d'amélioration génétique est toléré de façon ponctuelle.

Le père doit être connu : éviter de mettre plusieurs mâles sur un même lot.



Enregistrement des généalogies

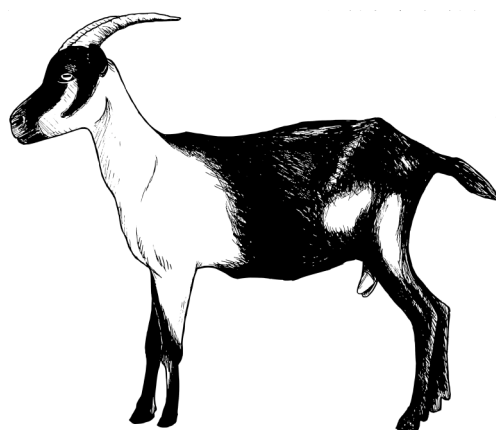
L'adhérent s'engage à enregistrer pour chacune des naissances le père et la mère, et à transmettre ces informations à l'acquéreur en cas de vente de l'animal.

L'adhérent s'engage à transmettre une mise à jour de son cheptel chaque année à l'automne à la personne en charge de la base de données généalogique le plus rapidement possible. Cette mise à jour comprend les informations concernant les nouveaux animaux (naissance ou achat) incluant la généalogie de ces animaux, ainsi que les mouvements d'animaux (mort, vente).

A l'occasion de la mise à jour du cheptel, l'adhérent s'engage également à transmettre des informations sur la reproduction, visant à faciliter les échanges et ventes d'animaux : bouc(s) utilisé(s) pour la reproduction, évaluation du nombre de chevrettes à vendre, souhait d'acheter des chevrettes ou des boucs.

Pointage

L'adhérent s'engage à recevoir le pointeur mandaté par l'association et à lui présenter ses chèvres.



Ventes d'animaux

L'adhérent s'engage à communiquer à l'association les animaux en vente préalablement à toute démarche de vente, et à vendre en priorité aux éleveurs adhérents ou futurs adhérents à l'association.

Si l'acheteur n'est pas adhérent, le vendeur s'engage à lui proposer l'adhésion (gratuite la première année) et à lui exposer les engagements de cette charte. Un bulletin d'adhésion devra être remis à l'acheteur, et ses coordonnées devront être transmises à l'association.

Les ventes dans le bassin historique (75 km des limites du Berry) sont fortement encouragées afin de favoriser le suivi des animaux et les échanges de génétique nécessaires à la sauvegarde de la race. En cas de vente en dehors du bassin, l'association doit impérativement en être informée.

Le certificat d'appartenance à la race devra être remis à l'acheteur s'il est en possession du vendeur.

Coordonnées utiles—2021



Valérie Vreven —présidente de l'ARCCB - 06 32 83 57 49 - valchouchen@yahoo.fr

Patrick Marchandin—secrétaire de l'ARCCB - 06 41 77 25 44 - patrick.marchandin@wanadoo.fr

Agathe Lang—salariée de l'URGIC, - 06 75 975 975 - agathe.lang@urgcentre.fr -
Place du Général de Gaulle 36400 La Châtre

